

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 11 mai 2022	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance
- Le ratio est respecté lors de la visite
- Les médicaments sont sous clé et hors de portée des enfants
- Les pratiques d'évacuation des incendies et la vérification du parc extérieur sont faites mensuellement
- Les rapports d'incident sont remplis et signalés aux parents
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et respectueuse

Observation :

Les 15-23mois jouaient dehors dès mon arrivée, les bébés 0-14 mois faisaient la sieste pendant ma visite. Les enfants de 2 à 3 ans jouaient dehors, ils sont entrés pour se préparer au dîner.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mai 2022

Date

original signé par

Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mai 2022

Date